



**CR CAP OPA du 20 décembre 2019
Mutations et titularisations, par visioconférence.**

Ce titre vaut quelques explications. En raison du contexte social, la CAP initialement prévue le 17 décembre 2019 a été scindée en deux avec un report au 20 décembre pour les mutations et titularisations, et au 13 janvier 2020 pour les promotions.

Le report décidé par l'AC au 9 janvier portant sur une seule CAP, imposait l'application des nouvelles règles concernant les CAP (la CGT reviendra vers vous pour donner des détails à ce sujet). Ces nouvelles règles entraînaient l'absence de vos représentants n'étaient plus compétents en matière de mutations.

Pour rester dans le cadre de l'exercice 2019, et après protestations auprès du Ministère, il a été mis en place cette CAP par visioconférence qui s'est tenue avant l'échéance 2020.

Participants pour l'administration :

PAYAN Dominique Sous-directrice - SG/DRH/G/PAM
 BASTARD Eloïse Cheffe de bureau - SG/DRH/G/PAM 3
 QUIRIN Justine Cheffe de pôle - SG/DRH/G/PAM/PAM 32
 VACHET Éric Chef du bureau des ports DGITM/DST/PTF1
 PECKEU-FARNOUX Théo Expert
 PAPES-SEID Catherine Experte

Participants pour FO :

M. François CANTIN
 M. Tony GUINOT
 M. Pierre-Yves OLLIVIER
 M. Philippe RADENNE
 M. Yan POULMARCH

Participant pour la CGT :

M. Sylvain BAUDOIN
 M. Daniel LEMESLE (suppléant) n'a pu être présent

Déclaration préalable du représentant CGT :

Lors de la dernière CAP du 11 juin 2019, un officier de port adjoint n'a pas pu muter sur la place qu'il demandait sous prétexte qu'il n'avait pas effectué 2 ans d'affectation sur le poste qu'il occupait. Or, la circulaire mobilité de mai 2010 précise que l'on ne peut plus opposer un refus sous prétexte d'une durée d'affectation sauf ... si un avis défavorable et motivé est émis de la part du service de départ, Ce qui était bien le cas.

Nous demandons que dans une telle situation, la motivation de cet avis défavorable soit exposée aux OS afin que nous puissions juger de la pertinence de celle-ci.

Mutations

Agent	Port de départ	Port d'arrivée	Date d'effet
BRESDIN Aymeric	Port-La-Nouvelle	Roscoff	01/04/2020
LEROUX Arnaud	Lorient	Brest	01/06/2020
ROBIN Jean	Sables d'Olonne	GPM Rouen	01/03/2020
CHARBONNEAU Jérôme	GPM Dunkerque	GPM Rouen	01/03/2020
LE BOUCHER Jeanne	GPM Dunkerque	GPM Havre	01/03/2020
LEPRETRE Jean-Michel	/	Calais	01/03/2020 Réintégration

La demande de M. MICHEL Hugo devrait être réexaminée dans 6 mois, une fois ses 2 ans d'affectation réunies.

Titularisations

Sont titularisés au 01/09/2019 :

LASSALE Igor

LE BOUCHER (LEPILLIER) Jeanne

MICHEL Hugo

CORDIER Benoît

PAYET Sébastien

POVSIC Reynald

VIGIER Benoît

ERNOULT Nicolas

BALZARD Fernand

BORDENEUVE Arnaud

CROCHEMORE Thibault

Et maintenant on attaque le dur

Voyant le poste susceptible d'être vacant de BREST devenir vacant et pris par M. LE ROUX (affecté à Lorient) on s'est dit « Chouette une place dispo à Lorient ». Et patatras : le poste est supprimé !

M. Éric VACHET du bureau des ports du ministère nous explique que cela vient du rapport MARENDET que vous trouverez ici : http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010879-01_rapport.pdf

Il est demandé au port de faire de « l'optimisation » du temps de travail de l'OPA, comprendre de l'allègement de la masse salariale. Mais ce n'est pas tout.

Pareil pour les ports de BAYONNE, CALVI et MAYOTTE : chacun un poste supprimé ! Et ce au titre de l'année 2020.

Est annoncé également, que les préfets seront bientôt invités à faire appliquer cette recherche « d'optimisation » (réduction de la masse salariale) dans les PIN qui dépendent d'eux. Et ne pensez pas que cela s'arrêtera dans les PIN, dans certains GPM une odeur de brûlé commence déjà à se faire sentir.

Fraternellement,
Vos représentants.